

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAC 772 Avenant à la convention de mécénat passée avec l'Association Diocésaine de Paris pour l'opération de relevage de l'orgue de tribune de l'église Notre-Dame d'Auteuil (16e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de signer un avenant à la convention de mécénat entre la Ville de Paris et l'Association Diocésaine de Paris « Paroisse Notre-Dame d'Auteuil », représentée par le Père Antoine de Romanet, curé de la paroisse, pour l'opération de relevage de l'orgue de tribune de l'église Notre-Dame d'Auteuil (16e) ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention de mécénat entre la Ville de Paris et l'Association Diocésaine de Paris « Paroisse Notre-Dame d'Auteuil », représentée par le Père Antoine de Romanet, curé de la paroisse, pour l'opération de relevage de l'orgue de tribune de l'église Notre-Dame d'Auteuil (16e).

Article 2 : Le montant de cette recette sera inscrit au chapitre 10, nature 10251, rubrique V 324, du budget municipal d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO